



A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
règles de prise en compte des absences aux épreuves  
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
autres remarques

**Validation du Master 2 :**

Les UEs sont compensables au sein du Semestre 3.  
Le semestre 1 n'est pas compensable avec le semestre 2 (stage).

Les examens en contrôle terminal du semestre 3 seront réalisés lors d'une session anticipée sur l'un des deux sites avec un examen de 2h (milieu de semestre sur Caen ou Rouen) et lors d'une session d'examen en fin de semestre sur l'autre site avec un examen de 2h. Les dates des sessions anticipées et de fin de semestre seront précisées par le calendrier universitaire.

Un examen de seconde chance est proposé pour le module Ouverture professionnelle SBMIC9E en fonction de l'EC non validée. L'examen remplacera la note de l'EC non validée et pourra prendre la forme d'un écrit, rapport ou d'un oral.

**Règles de prise en compte des absences aux épreuves :**

Les étudiants absents à la 1ère session du contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.

Les épreuves écrites de 2nde session pourront être remplacées par des épreuves orales si les enseignants le souhaitent.

Les absences justifiées ne donneront pas lieu à une épreuve de substitution.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	MICRM2 211	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU